

COMMUNE
de
LES PORTES-EN-RE
(CHARENTE-MARITIME)
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 DECEMBRE 2018

L'an Deux Mille Dix-Huit le 20 décembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune des PORTES-EN-RE
dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Michel AUCLAIR, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :... 13

Nombre de Présents :.....10

Nombre de Votants :.....11

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2018

PRESENTS : Mrs. Michel AUCLAIR, Michel OGER, Alain BRIAND, Mmes Valérie CHARPENTIER, Elisabeth REGRENY, Marie-Françoise PENAUD, M. Jean-Luc CHENE, Mmes Annie DENIEL, Denise MARTIN, M. Youri MOSIO.

ABSENTS / EXCUSES : M. Xavier de BOISSARD qui a donné procuration à M. Alain BRIAND.

Mmes Elisabeth BIDARD et Colette NICOLAS, excusées.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Annie DENIEL.

Les comptes rendus des conseils municipaux du 21 novembre 2018 et du 30 novembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Informations

Monsieur le Maire explique que le déploiement de la fibre optique est en cours. Il présente succinctement le projet consistant en la pose de coffrets sur le domaine public. 6 armoires seraient ainsi positionnées sur l'ensemble du village avec obligation de la part de l'entreprise de couvrir l'ensemble de l'Ile de Ré.

Monsieur Michel OGER informe que les communes des Portes-en-Ré et d'Ars-en-Ré sont convoquées dans le cadre du projet du PAPI qui comprend 6 km de digues décomposées en 6 tronçons. Ces travaux s'élèvent à environ 6 millions d'euros pour la commune des Portes-en-Ré dont 20% seraient pris en charge par le Département, 20% par la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, 40% par l'Etat et 20% par la Région. Il précise qu'il s'agit du projet initial retenu par le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle le changement de délégataire pour le service d'eau potable par la société AGUR jusqu'en 2026 et que la SAUR conserve l'assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des « Gilets Jaunes » aux conseillers municipaux. Il propose de mettre à disposition un cahier de doléances à l'entrée de la Mairie.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de « Destination Ile de Ré » concernant l'utilisation des plans des villages et la mise en place d'une convention stipulant les modalités de cette utilisation.

Monsieur le Maire évoque le projet d'une nouvelle école de surf. Il explique que Monsieur Youri MOSIO a demandé une présentation en conseil municipal après réception par le Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciement de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Monsieur le Maire donne lecture du courriel relatif au projet de coopération européenne SUDOE lié à l'environnement et à la pratique du tourisme responsable.

Une discussion générale s'engage.

Affaires générales

I – Situation de l'impasse des Sortilèges – Programme de voirie

Une discussion générale s'engage sur l'état domanial de l'impasse des Sortilèges.
Monsieur le Maire donne lecture du projet de délibération.
Pas de décision du Conseil Municipal.

II– Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime – Rapport annuel du Président sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif – Année 2017

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après en avoir délibéré :

- **approuve** le rapport annuel du service d'assainissement collectif du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime pour l'année 2017 et tel que présenté.

III – Mise à disposition d'une structure modulaire – Avenant n°2

Le Conseil Municipal après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les démarches initiées pour la prolongation de la mise à disposition d'une structure modulaire par la Commune à l'association « Les Portes en Fête » ;
- **accepte** la prise en charge par la commune du coût de la location de cette structure modulaire à la Société LOXAM,
- **dit** que les crédits seront portés au budget global 2018 de la commune ;
- **approuve** les termes du projet d'avenant tel qu'annexé ;
- **charge** Monsieur le Maire de signer ledit avenant et l'autorise à prendre toute décision se rapportant à ce qui précède.

IV – CAF – Convention d'objectifs et de financement 2018-2020 – « Accueil de loisirs »

Après avoir pris connaissance du projet de convention présenté par la CAF 17 pour la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement Alsh « Périscolaire » assurée par l'ALSH communal « Les Moussaillons du Pertuis », le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes du projet de convention proposé, tel qu'annexé ;
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer ladite convention de prestation de service accueil de loisirs sans hébergement Alsh « Périscolaire » ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

V – Comité Charente-Maritime de Surf – Mise en place de circuits de compétition départementaux

Approuvé à l'unanimité.

VI – Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime – Régularisation foncière de certains ouvrages

Point reporté.

Finances

VII – ALSH – Formation BAFD – Frais de déplacements

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** ce qui précède ;
- **charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

VIII – Indemnité de conseil et budget allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir écouté son rapporteur,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- **de demander** le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 ;
- **d'accorder** l'indemnité de conseil au taux normal de 100% par an à compter de la date de ses prises de fonctions ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 précité et sera attribuée à **Madame Sandrine LE DIAURÉ**, Receveur municipal ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 € par an, à compter de la date de ses prises de fonctions.

IX – Tarifs communaux 2019

Point reporté.

X – Tarifs 2019 des droits de places - Proposition

Après avoir pris connaissance des propositions développées par **Madame Valérie CHARPENTIER** et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

* **propose** d'appliquer les tarifs suivants en 2019 :

TARIFS JOURNALIERS SUR LE MARCHÉ

Du 1^{er} avril au 15 novembre :

* le mètre linéaire..... 2.60 €

Du 16 novembre au 31 mars :

* le mètre linéaire..... gratuit

Ces propositions seront adressées au Syndicat des Commerçants Non Sédentaires.

COMPTEUR ELECTRIQUE PLACE DE LA LIBERTE :

* Pour les commerçants déballant pendant le Marché communal..... 1.00 €

XI – Tarifs 2019 - ALSH

Point reporté.

XII – Projets 2019 d'équipements à vocation sportive – Fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **dit** que pour l'année 2019, la commune a pour projet l'aménagement d'un terrain de sport aux Cytons pour un montant prévisionnel de 50 000 € TTC.

XIII – Marché communal 2018 - Réclamations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Prend acte** de ce qui précède ;
- **Décide** que le titre n° 380 – bordereau 42 du 16/10/2018, établi au nom de « Confi de Ré » pour la somme de 90 €, soit annulé ;
- **Décide** que le titre n° 391 – bordereau n° 42 du 16/10/2018, établi au nom de Monsieur Laurent LIMOUSIN pour la somme de 160,00 €, soit partiellement annulé pour la somme de 110 € ;
- **Charge** Monsieur le Maire de la suite à apporter à la présente décision.

XIV – Marché communal 2018 – Annulation de titres de recette

Madame Valérie CHARPENTIER informe que deux titres de recette de respectivement 40 € et 50 € émis par la commune pour deux emplacements de 4 ml linéaire sur le marché communal viennent d'être retournés par la Trésorerie de Saint-Martin de Ré.

Les adresses des débiteurs, Madame Lucie ARENE et Madame Evelyne PENVERN, enregistrées par l'agent en charge à l'époque du marché, s'avèrent en effet inconnues.

Or, n'ayant pas les moyens de fournir les nouvelles adresses desdits débiteurs, Madame Valérie CHARPENTIER demande au conseil municipal de se prononcer sur l'annulation des titres évoqués.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que le titre n° 331 – bordereau 38 du 20/09/2018, établi au nom de Madame Lucie ARENE pour la somme de 40 €, soit annulé ;
- Décide que le titre n° 436 – bordereau 46 du 14/11/2018, établi au nom de Madame Evelyne PENVERN pour la somme de 50 €, soit annulé ;
- Charge Monsieur le Maire de la suite à apporter à la présente décision.

XV – Lycée de l'Atlantique – Demande de subvention pour un projet pédagogique

Point reporté.

XVI – Skate-Park – Avenant n°1

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal le 18/04/2014, telle que présentée ;
- **Dit** que le coût du marché de conception réalisation pour la création d'un skate-park sur la commune au lieu-dit « Les Cytons », est porté à la somme de 94 275.00 € HT, soit 113 130.00 € TTC.

XVII – Marché de Maitrise d'œuvre pour le programme pluriannuel de voirie 2017-2019 – Avenant n°1

Le Conseil Municipal, après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal le 18/04/2014, telle que présentée.

XVIII – Marché public pour la passation d'une convention de participation pour la mise en œuvre d'une couverture complémentaire de prévoyance au profit des agents communaux

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les démarches accomplies en vue de la souscription d'un contrat pour la participation de la commune au financement de la protection sociale de ses agents ;
- **Approuve** l'analyse des offres réalisée par le cabinet ARIMA Consultants associés, telles qu'annexées ;
- **Décide** de retenir l'offre présentée ainsi par TERRITORIA MUTUELLE ;
- **Charge** Monsieur le Maire de signer le marché ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

XIX – Maison de santé – Détermination des coûts pour la mise à disposition des locaux à des professionnels de la santé

Point reporté.

XX – Maison de santé – Mise à disposition des locaux à des professionnels de la santé – Etablissement des baux professionnels

Point reporté.

Personnel

XXI – Recrutement d'agents contractuels

A- Police municipale

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- * **accepte** la proposition de Monsieur le Maire telle qu'exposée ;
- * **décide** :

- ⇒ **de recruter** 1 assistant temporaire de Police Municipale (A.T.P.M.) à temps complet du 01/04/2019 au 31/08/2019 inclus ;
- ⇒ **de recruter** 3 assistants temporaires de Police Municipale (A.T.P.M.) à temps complet du 1^{er}/07/2019 au 31/08/2019 inclus;
- ⇒ **que ces agents seront rémunérés** sur la base du 1^{er} échelon de l'Echelle 4 de la filière Police ;
- ⇒ **de verser** l'indemnité compensatrice de congés payés égale à 10 % du salaire brut aux personnes recrutées pour occuper les emplois ci-dessus.
- ⇒ **de demander** à Monsieur le Maire d'établir et de signer les contrats afférents à ces emplois, dans le cadre de la définition des tâches établies ;
- ⇒ **de donner tout pouvoir** à Monsieur le Maire pour l'exécution du suivi de cette décision.

B- Agents de surveillance de plage

Après avoir écouté l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 7 POUR, 2 CONTRE (M. Y. MOSIO et Mme A. DENIEL) et 2 ABSTENTIONS (Mmes MF PENAUD et E. REGRENY) :

- * **approuve** les démarches de Monsieur le Maire ;
- * **charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

C- Agents d'animation ALSH

Point reporté.

D- Placier

Point reporté.

XXII – Demande d'affiliation du Syndicat Mixte des Ports de Royan et Bonne Anse auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

Après avoir écouté son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Donne son accord** pour l'adhésion du Syndicat Mixte des Ports de Royan et Bonne Anse auprès du Centre de Gestion de la Charente-Maritime à compter du 01/01/2019 ;
- **Charge** Monsieur le Maire du suivi de la présente décision.

Questions diverses

Madame Elisabeth REGRENY souhaite savoir quand auront lieu les vœux du maire.

Monsieur le Maire informe que les vœux du Maire aux administrés se tiendront le 11 janvier 2019 à 18h00 à la salle des Marais de la Prée ; quant aux vœux du Maire au personnel, il s'agira d'un petit-déjeuner le 4 janvier 2019 à 9h00.

Madame Annie DENIEL propose de faire les invitations.

Monsieur le Maire informe que la mairie sera fermée le lundi 24 décembre 2018.

Monsieur le Maire précise que la réunion sur le budget aura lieu le 15 janvier 2019 à 15h00.

Madame Marie-Françoise PENAUD informe qu'un concert de IAVNANA est organisé vendredi 21 décembre 2018 à 20h30 à la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait en Mairie de LES PORTES-EN-RE,
Le 27 décembre 2018
LE MAIRE,
Michel AUCLAIR